

**DEL-2020-98**

L'An deux mille vingt, le trente septembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 23/09/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

**Etaient présents :**

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER, PARIS, TARAGON.  
MM AEBISCHER, AMOUDRY, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avait donné pouvoir :**

M. GILLET.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BOUCHET, DETURCHE.  
M. GYSELINCK.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, RENOIR,  
MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 26**  
**Présents : 22**  
**Représenté par mandat : 1**

---

**Objet : COMMUNE DE PRESILLY - ROUTE DU PETIT CHABLE - AVENANTS N°1 AUX MARCHES DE TRAVAUX ME 19.130 ET ME 19.131 - LOTS N°1 ET 2 AVEC LES ENTREPRISES MEGEVAND ET BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES**

**Exposé du Président,**

Par marchés N° ME 19.130 et ME 19.131 en date du 10 octobre 2019, le SYANE a respectivement confié aux entreprises MEGEVAND et BOUYGUES Energies et Services la réalisation de travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, route du Petit Châble, sur la commune de PRESILLY, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet GEOPROCESS.

Il apparaît que dans le cadre de l'exécution du chantier, la nouvelle équipe municipale souhaite déposer 2 portées aériennes supplémentaires du réseau de distribution publique d'électricité et éclairage public.

- Lot n°1 - Marché N° ME 19.130

Le montant initial du marché s'élève à 129.891,50 € H.T.

Le montant de l'avenant s'élève à 6.819,90 € H.T., soit une incidence de 5,25 % sur le montant du marché initial.

- Lot n°2 - Marché N° ME 19.131

Le montant initial du marché s'élève à 149.929,60 € H.T.

Le montant de l'avenant s'élève à 10.896,00 € H.T., soit une incidence de 7,27 % sur le montant du marché initial.

La passation de ces avenants a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 30 septembre 2020.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les avenants proposés,
2. à autoriser le Président à les signer.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président,**

**J.P. AMOUDRY**

